

REPUBLIQUE FRANÇAISE - VILLE DE LYON

DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCES HUMAINES ET AU DIALOGUE SOCIAL

Direction de l'Administration des Personnels

Service Carrières / Pôle Carrières

SR/AM/LS

Objet : Liste d'aptitude au grade d'ingénieur

Année 2024

Extrait du registre des Arrêtés du Maire

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 2 décembre 2024 après avis du comité social territorial,

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur, par ordre alphabétique, les agents dont les noms suivent :

Titre	Nom	Prénom
MONSIEUR	ARANEGA	CYRIL
MONSIEUR	BEYSSAC	STEPHANE
MONSIEUR	CONVERT	CHRISTOPHE
MONSIEUR	CORTEGGIANI	SERGE
MONSIEUR	DEROCHE	ARNAUD
MONSIEUR	DESSAINT	PHILIPPE
MONSIEUR	EMERAUD	OLIVIER
MONSIEUR	GARCIAS	MICKAEL
MONSIEUR	HENNET	FREDERIC
MADAME	JIGUEL	ADELINE
MONSIEUR	MORALES	JEAN-LOUIS
MONSIEUR	PERRAUD	JEREMY
MONSIEUR	QUINCY	ARNAUD
MONSIEUR	RAPY MONTAGNE	ETIENNE
MADAME	SERA	VERONIQUE
MONSIEUR	TERRAS	FREDERIC
MONSIEUR	ZIANI	MORAD

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20241216-24_17590-AR
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Les intéressés sont informés que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin à Lyon (69003) dans les deux mois suivant sa notification.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

Article 5 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

16 DEC. 2024

Lyon, le

Le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe aux Ressources
Humaines et au Dialogue Social



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Emmanuelle BRISSARD